

• (2050)

Honorables sénateurs, il y a également d'autres articles fort bien tournés, notamment les articles 188 et 189 concernant l'exemption d'impôt accordée lorsque ces profits sont placés dans une entreprise analogue ou font l'objet de dépôts à court terme, mais en réalité, il en est rarement ainsi. La nouvelle loi encourage simplement les contribuables à dépenser leurs profits, de sorte que le gouvernement peut prélever l'impôt maximum, un objectif louable en soi dont les gouvernements ne sauraient se désintéresser, mais d'autres considérations doivent entrer en ligne de compte.

Dans le numéro de décembre de *Current Affairs*, une publication du Canada Trust, on trouve un article sur cette question intitulé «wanted—Bookkeepers Galore.» A la belle époque, on disait de la Grande-Bretagne qu'elle était un pays de boutiquiers. Je ne voudrais en aucune façon déprécier les comptables en disant cela, mais je ne voudrais pas que le Canada devienne un pays de comptables. J'espère que les amendements dont il a été question au sujet de l'impôt sur le revenu viendront simplifier le plus tôt possible une mesure législative incroyablement compliquée aux yeux de tous ceux qui ont cherché à la comprendre, un paradis peut-être pour le bureaucrate mais non pour le petit chef d'entreprise ni pour le contribuable canadien. J'attache une grande importance à cela et le sort de la législature actuelle, et en fait du gouvernement, pourrait dépendre de la réaction du public à la nouvelle loi de l'impôt sur le revenu.

A partir de là, honorables sénateurs, mais toujours en ce qui concerne les petites entreprises, je suis heureux de voir qu'il est question d'assurer des services de gestion et de consultation à ces dernières et j'espère qu'il ne s'agira pas simplement d'assurer les services des comptables devenus nécessaires par suite de la nouvelle loi de l'impôt sur le revenu.

Je suis plus satisfait du bilan du programme du MEER—ministère de l'Expansion économique régionale—que bien des gens, et ils sont nombreux, qui ont écrit à ce sujet ou qui en ont parlé au cours de la dernière campagne électorale. C'est un programme créateur visant à s'attaquer à l'un des problèmes fondamentaux au Canada et il lui faudra quelque temps, c'est inévitable, pour fonctionner de façon satisfaisante et de manière à assurer l'équilibre voulu entre les diverses régions du Canada et leur aptitude à se prévaloir du programme en question. Ne nous excusons pas indûment des mauvais démarrages ou des développements irréguliers qui ont pu se produire par suite de l'activité de ce ministère. Nous devons cependant le passer sans cesse en revue et y apporter les changements qui s'imposeront. Nous devons regarder l'avenir avec confiance en espérant que ce ministère permettra d'assurer une plus grande égalité de chances aux Canadiens de toutes les régions du pays.

Honorables sénateurs, je crois que les parties du discours du trône relatives aux programmes d'encouragement à la recherche et au développement sont très importantes. Il ne faut pas oublier que notre pays, plus que tout autre pays industrialisé du monde voit la plus grande

partie de ses fonds destinés à la recherche et au développement provenir d'organismes gouvernementaux. Ce n'est peut-être pas anormal si l'on songe à quel point un bon nombre de nos industries, qui ne sont que des filiales, affectent leur budget d'aide à la recherche ailleurs, principalement aux États-Unis, et dépensent au Canada très peu de leurs fonds réservés à la recherche. Il est donc devenu depuis longtemps nécessaire que le gouvernement du Canada et le gouvernement des différentes provinces dépensent une plus grande proportion de leurs ressources pour des programmes d'encouragement à la recherche et au développement, que la plupart des autres pays industrialisés du monde.

• (2100)

Je surveillerai avec intérêt, comme chacun d'entre nous, j'en suis certain, l'élaboration de programmes offrant des stimulants aux simples citoyens, aux investisseurs et aux sociétés qui ne sont pas des organismes gouvernementaux, pour leur permettre d'assumer une plus grande part du travail utile que l'on peut faire dans le domaine de la recherche et du développement.

En fin de compte, en ce qui concerne la partie du discours du trône qui touche à la politique économique, je remarque avec intérêt que l'on propose de modifier la loi sur les corporations canadiennes, de façon à ce qu'il y ait une majorité d'administrateurs canadiens. Certains journalistes ont déjà déclaré que ce n'est qu'une mesure symbolique, que dans l'intérêt de la société les administrateurs canadiens veilleront à employer uniquement des méthodes éprouvées en affaires. Je trouve cela normal. A mon avis, il est important que le monde canadien des affaires continue de fournir des hommes capables d'occuper un poste aux conseils d'administration des sociétés détenant une charte fédérale, des hommes capables de s'imposer et d'exercer leur influence. Il n'arrive pas fréquemment que les intérêts d'une société particulière s'opposent aux intérêts nationaux. Cependant, je trouve réconfortant pour nous tous de savoir que des sociétés en grande partie contrôlées par des capitaux étrangers n'en sont pas moins dirigées ou gouvernées par des Canadiens dont les intérêts se trouvent au Canada. Je pense que c'est un pas en avant, dont nous n'avons pas à avoir honte. Bien d'autres pays l'ont fait il y a longtemps. En général, je pense que c'est ce qui, dans ces pays, a rendu les capitaux étrangers plus acceptables aux citoyens.

En ce qui concerne le passage portant sur la politique sociale, le discours du trône cite cinq principes qui constituent l'objectif de la politique du gouvernement dans ce domaine. Le chômage et la façon de le réduire constituent l'élément le plus important et le plus discuté de ces cinq points. Personne n'a l'intention de faire le point sur la situation des chômeurs. Cependant, je pense qu'il est bon de nous rappeler que leur triste situation est sans aucun doute bien meilleure à ce qu'elle était dans les années 30. Je suis sûr que nous, nous réjouissons tous du fait que les mesures gouvernementales, bien qu'elles soient imparfaites et puissent donner lieu à des abus, ont rendu à jamais impossible la situation qui a existé au cours des jours sombres qui ont suivi l'effondrement de la bourse en 1929 et dont le Canada ne s'était pas complètement remis avant la seconde guerre mondiale.